



Commune de
1609 Saint-Martin FR

**Assemblée communale extraordinaire
du 24 janvier 2023 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

Présidence	M. Gérard Buchs, Syndic
Présents	45 personnes, dont 2 personnes sans droit de vote
Secrétaire	Mme Rosine Menoud, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée extraordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes. Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, il demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

Nomination des scrutateurs :

Pour les personnes assises côté porte et les membres du Conseil communal :
Monsieur Andreas Rüfenacht

Pour les personnes assises côté fenêtre : Monsieur Philippe Molleyres.

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes. L'assemblée compte 45 personnes dont deux personnes sans droit de vote. Il s'agit de Madame Carole Savoy, Caissière communale et de Monsieur Alexandre Roy du Bureau RWB SA.

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages », une parution dans la Feuille Officielle en date du 23 décembre 2022 avec le tractanda suivant :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2022**
- 2. Révision des statuts de l'Association des communes de la Veveyse**
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Approbation
- 3. Séance d'information projet centrale de chauffe et chauffage à distance**
- 4. Divers**

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2022

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : aucune

Votation à main levée :

OUI	:	43
NON	:	0
ABSTENTION	:	0

A l'unanimité, ce procès-verbal est accepté.

2. Révision des statuts de l'Association des communes de la Veveyse

2.1 Présentation

Gérard Buchs, Syndic explique que suite à la nouvelle mise en place de l'Association des communes de la Veveyse au 1^{er} janvier 2023, nous avons été contraint de réviser pour la troisième fois les statuts de cette Association et de les faire adopter une nouvelle fois par tous les législatifs.

M. le Syndic indique les raisons pour lesquelles, nous devons procéder à la révision de ces statuts qui sont les suivantes :

1. Parce que la dissolution de la Région Glâne-Veveyse au 31 décembre contraint l'ACV à reprendre les buts et missions en matière de développement économique, de soutien au tourisme et de politique des transports publics. Délai : 1^{er} janvier 2023
2. Parce que la nouvelle loi cantonale sur le tourisme impose la création de régions touristiques et la pérennité de celle de la Veveyse est impératif. L'ACV financera dorénavant l'OT (Office du Tourisme). Délai : 1^{er} janvier 2023
3. Parce que l'engagement d'une administration professionnelle devient indispensable pour gérer le quotidien et préparer le futur. Délai : 1^{er} janvier 2023
4. Parce que la Conférence des syndicats, composée de 9 personnes, doit impérativement renforcer sa capacité de travail en créant des commissions chargées de traiter les priorités statutaires. Délai : printemps 2023
5. Parce que certains sujets sociétaux doivent être coordonnés à l'échelle de notre district : politique de l'enfance, de la jeunesse et des aînés, culture, sports, projets immobiliers, etc..

Remarques ou questions :

M. Marc Piccand demande à quoi correspond l'abréviation « OT ». Gérard Buchs lui répond qu'il s'agit de l' Office du Tourisme.

2.2 Rapport de la commission financière

Mme Catherine Heimann, Présidente de la commission financière donne lecture du rapport qui est joint au présent procès-verbal. La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver cette révision des statuts de l'Association des communes de la Veveyse.

Remarques ou questions :

Roger Braillard demande quel est l'impact financier pour la commune par rapport à la dissolution de la RGV et la reprise de l'infrastructure par l'ACV. Gérard Buchs lui répond que pour l'instant les charges sont équivalentes et qu'au fur et à mesure du développement de l'ACV, les charges vont probablement augmenter.

2.3 Approbation

Votation à mainlevée

OUI	: 42
NON	: 1
ABSTENTIONS	: 0

La révision des statuts de l'Association des communes de la Veveyse est acceptée à la majorité.

3. Séance d'information projet centrale de chauffe et chauffage à distance

M. le Syndic ouvre cette séance d'information et salue M. Roy du Bureau RWB SA, les membres du groupe de travail ainsi que les membres de la commission d'aménagement et d'énergie qui ont été invités à participer à cette séance. Gérard Buchs indique qu'il a l'avantage de présenter ce projet de centrale de chauffe et de chauffage à distance. Il profite de remercier M. Roy et le groupe de travail pour tout le travail accompli jusqu'à ce jour. Gérard Buchs indique que M. Roy du Bureau RWB SA ainsi que le Conseil communal est à disposition des citoyennes et citoyens présents pour répondre aux questions.

Gérard Buchs passe la parole à M. Pascal Delessert, Conseiller communal responsable de ce projet.

Pascal Delessert, Conseiller communal donne les explications suivantes :

Avant la présentation de M. Alexandre Roy, de notre bureau d'ingénieurs RWB SA à Broc qui a déjà implémenté de tels systèmes et bénéficie d'excellentes compétences dans ce domaine, je vais vous donner le contexte, le pourquoi et le comment de cette proposition de centrale de chauffe, chaudière à bois (plaquettes et non pellets) et chauffage à distance.

Comme vous le savez nos bâtiments communaux sont chauffés au mazout avec des installations qui arrivent en bout de course et qui sont déjà sujettes à plusieurs pannes. La volonté du Conseil communal est de passer à une énergie renouvelable qui de toute façon est aussi une obligation selon la loi. Nous avons étudié trois différentes alternatives :

- le biogaz, impossible car nous n'avons pas de zone industrielle dans notre PAL et les procédures sont extrêmement longues
- la géothermie, beaucoup plus chère et avec certaines contraintes
- notre proposition centrale de chauffe aux bois (plaquettes) et chauffage à distance qui sera implémentée dans l'ancien local pompier

Pour rentabiliser ces installations, nous avons d'autres bâtiments dans un périmètre assez restreint qui potentiellement sont intéressés et nous avons déjà contacté les propriétaires en question.

Nous saisissons évidemment cette opportunité pour réfectionner/changer des conduites de notre réseau d'eau soit à cause de sous-dimensionnement ou de mauvais état avec une économie de coûts non négligeable.

Dernière information : nous avons déjà créé un groupe de travail depuis quelques temps avec M. Roy du bureau RWB SA, quatre membres du Conseil communal, M. Joseph Molleyres et l'idée est d'inclure les membres de la commission d'aménagement et d'énergie.

Voilà je passe la parole à M. Alexandre Roy pour vous parler de ce projet et vous donner toutes les informations nécessaires à ce sujet.

M. Alexandre Roy se présente, il est chef de projet chez RWB SA, spécialiste dans le chauffage à distance.

M. Roy explique que le réseau projeté concerne les bâtiments suivants :

- salle polyvalente et la ferme communale
- école
- église
- bâtiment de la Croix Fédérale
- immeubles Rte de Bulle 24 et Rte de Bulle 26

La centrale de chauffe sera installée dans le local pompier et deux conduites souterraines seront installées, ce qui représentera environ 400 m. de conduite de 15 cm de diamètre. En cas d'extension futures, M. Roy explique qu'il serait possible de redimensionner la conduite principale.

M. Roy explique que ce projet est réalisable en peu de temps et que le tracé est facile à adapter en fonctions des synergies possibles.

M. Roy donne les explications suivantes sur l'installation :

- chaudière à bois 200 kW suffisante
- chauffage de secours et d'appoint par un chauffage à mazout de 230kW
- accumulation d'environ 6'000 litres

Cette installation sera couverte à environ 95% par le bois, ce qui représentera une consommation d'environ 940 m³ de plaquettes par an.

M. Roy précise que selon le marché de l'énergie, il sera toujours possible d'ajouter d'autres types de producteur de chaleur.

Roger Braillard demande quelle est la raison de la différence de 5% qui sera couverte par le mazout ?

M. Roy lui répond que ce sera uniquement lorsqu'il y aurait de grands pics de froid et que si ces 5% devraient être couverts par l'installation à copeaux, le coût de l'installation de chauffage doublerait.

M. Patrick Blanchard demande si c'est l'accumulation qui fait la différence ? M. Roy lui répond positivement.

M. Roy présente le plan du bâtiment : la chaufferie existante sera conservée pour la chaudière à mazout qui sera remplacée. La future installation de la centrale de chauffe aura lieu dans le local pompier avec le silo à bois. Le silo à bois aura une capacité de 140 m³ de copeaux, ce qui demandera une livraison une fois par semaine en période hivernale à une livraison mensuelle en période estivale. Cette installation de chauffage sera réalisée par étape en fonction des raccordements. Une place sera conservée dans ce local pour un véhicule.

M. Pascal Delessert précise que les copeaux de bois seront stockés à la corporation forestière de Semsales. M. Roy précise que ce sera un fournisseur de qualité.

Mme Christine Colliard demande si selon l'ordonnance sur la protection de l'air, les particules fines et les fumées devront être traitées et si un filtre à particules sera installé ? M. Roy indique que ce projet devra répondre aux normes en vigueur.

Mme Christine Colliard relève que des fumées vont être émises et demande quelle sera la quantité ?

M. Roy répond que des fumées vont être émises et que concrètement la chaudière ne va pas fonctionner 24h sur 24 h. En pleine hiver, la chaudière fonctionnera environ 16 heures par jour. M. Roy précise que les installations existantes font déjà de la fumée et qu'une étude sera faite afin de savoir si les fumées seront bien diluées dans l'air pour éviter une concentration au-dessus du village.

M. Stéphan Molleyres dit que dans la commune de Charmey rencontre des soucis par rapport au bruit que fait l'installation de chauffage.

M. Roy explique que cette installation va également générer du bruit, avec le canal de la vis sans fin qui se trouvera majoritairement à l'intérieur.

M. Daniel Currat demande si l'option de mettre des panneaux solaires thermiques pour pouvoir déclencher totalement l'installation à bois durant l'été a été étudiée ?

M. Roy explique que s'il n'y pas assez de consommation sur le réseau, le surplus de consommation est inutilisable contrairement à une installation de panneaux photovoltaïques.

M. Roy précise qu'une installation solaire thermique pourrait être envisagée dans un deuxième temps.

Roger Braillard explique qu'il a pour son bâtiment privé, une installation de panneaux solaires thermiques couplée avec un chauffage à pellets et que durant l'automne dernier, il n'a pas consommé de pellets. Son bâtiment a été chauffé entièrement par le biais de ses panneaux solaires.

M. Roy lui répond que dans ce projet, il y a le bâtiment de l'église qui ne consomme pas souvent mais lorsqu'il y a de la consommation, elle est importante et que les panneaux solaires ne sont pas assez réactif

M. Siegenthaler demande si les boilers des bâtiments seront également chauffés par l'installation à copeaux ?

M. Roy répond que oui.

M. Jérémy Vaccher demande si le projet solaire sera présenté car ce projet prévoit uniquement de fabriquer de l'énergie avec du bois local valorisé de façon assez simple ?

M. Pascal Delessert explique que le bois est local contrairement aux panneaux solaires qui viennent de Chine. Pascal Delessert relève que l'approvisionnement avec de matériaux locaux est à prendre en compte.

M. Jérémy Vaccher trouve que cette étude de ce projet est un peu bâclée car il n'a pas eu d'analyse pour un autre système de chauffage comme de la géothermie par exemple.


Mme Christine Colliard demande s'il sera possible de s'approvisionner en bois local pendant 30 ans ?

M. Gérard Buchs répond qu'à ce jour, on utilise uniquement du bois d'entretien des forêts pour les centrales de chauffe.

M. Roy précise que dans le Canton de Vaud, les projets de centrale de chauffe au bois ne sont plus autorisés car le quota de bois d'entretien de forêts est déjà complètement utilisé.

Pascal Delessert rappelle que lors de la présentation de M. Christophe Huwiler, forestier de triage à l'assemblée communale en décembre 2022, il a mentionné qu'on exploite entre 35% et 40% de bois pour les centrales de chauffe. D'après M. Huwiler, il n'y a pas de soucis à se faire.

M. Roy présente le l'investissement et son financement selon le slide suivant :



INVESTISSEMENT - FINANCEMENT

Désignation	Montant	Objet	MONTANT (CHF)
Total investissement HT	1 129 000 CHF	Bâtiment - Génie Civil	61 300 CHF
Total subvention	121 000 CHF	Technique en génie	432 130 CHF
Taxe de raccordement	202 000 CHF	Raccord installation existante	33 CHF
Durée moyenne d'amortissement	30 ans	Réseau de chauffage à distance	586 000 CHF
Taux d'intérêt moyen	1.20 %	Sous-stations	61 400 CHF
Montant à financer	656 400 CHF	Châssis imprimés	45 000 CHF
des amortissements	36 000 CHF/an	Minoterie raccordée	33 CHF
Frais de combustible et d'électricité	44 200 CHF/an	RENOUVELÉ PAYS	152 000 CHF
Frais d'entretien	14 000 CHF/an	Total investissement HT	1 129 000 CHF
Fonds de roulement	4 100 CHF/an		
Assurances et frais administratifs	5 000 CHF/an		
Taxe de raccordement	600 CHF/Fin		
Taxe de pollution moyenne	130 CHF/An/Fin		
Coût de kWh consommé	11.52 CHF/kWh		
Frais de maintenance	41 700 CHF/an		
Frais variables divers	58 500 CHF/an		
Produit annuel verté énergie	73 500 CHF/an		
Produit annuel taxe pollution	34 000 CHF/an		
Bilan annuel	89 CHF/an		
Coût moyen du kWh consommé (hors taxe de raccordement)	17.82 CHF/kWh		

Hypothèses:

- Investissement initiale de 150'000CHF
- Coût si tous les bâtiments se raccordent
- Subvention cantonale avec l'ensemble des raccordements

Document 202303 - 20230401 - Page n° 20

M. Roy explique que la durée de l'amortissement et les taux d'intérêt devront être revus si le projet devrait continuer.

Gérard Buchs indique le Conseil communal ne souhaite pas construction une importante centrale de chauffe mais une installation qui va lui permettre de remplacer les installations

de chauffage existantes dans les bâtiments communaux et les bâtiments qui se trouvent à proximité.

M. Michel Cuendet demande à M. Roy combien d'installations de centrale de chauffe et chauffage à distance ont installées dans un centre de village par l'entreprise RWB SA? M. Roy lui répond qu'ils ont procédé à de telles installations dans les communes de Semsales et Gumefens pour la région.

M. Roy termine son explication en précisant que ce projet est viable techniquement et financièrement, qu'il pourra être réalisé de manière simple, en peu de temps et que le bâtiment du local pompiers est idéalement placé dans le village. M. Roy précise que si un nouveau local serait construit à l'extérieur du village, une énorme perte de chaleur aurait lieu.

M. Roy précise qu'il sera possible d'obtenir des subventions cantonales pour ce projet.

M. Patrick Blanchard demande par quel moyen est chauffé le bâtiment de l'école ? M. Gérard Buchs lui répond par une installation à mazout.

M. Marc Piccand demande si techniquement, cette installation pourrait être modifiée ce qui permettrait d'agrandir le réseau de chauffage ?

M. Roy lui répond positivement et précise qu'une deuxième chaudière pourrait être installée.

Gérard Buchs remercie M. Roy pour sa présentation et informe que les membres de la commission d'aménagement et d'énergie vont être associé à ce projet.

Gérard Buchs indique qu'un plan de financement sera probablement présenté aux citoyennes et citoyens lors de l'assemblée du 23 mai 2023.

4. Divers

Annonce de la démission du Conseil communal de M. Gérard Buchs, Syndic

M. Gérard Buchs informe qu'en date du 18 juin 2023, une élection complémentaire au Conseil communal aura lieu. M. Buchs indique que la raison de cette élection est sa démission du Conseil communal en date du 30 juin 2023.

M. le Syndic informe que pour tout renseignement pour le dépôt des listes et les délais légaux, les citoyennes et citoyens peuvent s'adresser à l'administration communale.

Parole aux citoyens.

La parole n'étant pas demandée, Gérard Buchs remercie toutes les personnes présentes pour la confiance témoignée au Conseil communal et pour l'intérêt porté au fonctionnement de la Commune, ainsi que pour la participation à l'assemblée communale de ce soir. M. le Syndic remercie tout particulièrement le personnel

communal, le personnel administratif et ses collègues du Conseil communal. Il souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2023.

Invitation au verre de l'amitié.

La séance est clôt à 21h25.

Le Syndic :



Gérard Buchs

La secrétaire :



Rosine Menoud

Saint-Martin, le 31 janvier 2023